



## **EXTRAIT**

**L'an deux mille vingt-deux**

**Le quatre du mois d'avril à 20 Heures,**

Le Conseil Municipal de la commune de CAMBOULAZET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LACHET Jean, Maire.

Présents : M. LACHET Jean, M. ANGLES Julien, Mme CANITROT Nadine, M. CUOC Jérôme, M. ENJALBERT Maxime, M. GAZANIOL Dominique, Mme LACOMBE Patricia, M. LACOMBE Philippe, Mme LITRE Alexandrine M. PANIS Didier, Mme POUGET Sandrine.

Monsieur Julien ANGLES a été désigné secrétaire de séance.

### **EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DELIBERATION N°01/**

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE CAMBOULAZET**

**Le Conseil Municipal :**

Après présentation du **budget COMMUNE** (budget principal) de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## DELIBERATION N°02/

### OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET COMMUNAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	21 669.01 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	213 286.11 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	234 955.12 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-8 963.44 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -8 963.44 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 234 955.12 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	8 963.44 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	225 991.68 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

## DELIBERATION N°03/

### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE CAMBOULAZET

Le Conseil Municipal, après retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, et élection de M. PANIS Didier en qualité de président de la séance,  
a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 par 10 voix pour et 0 voix contre et a arrêté les comptes ainsi :

#### *Fonctionnement :*

##### Dépenses :

Prévus : 482 911,05 €  
Réalisé : 249 768,27 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

##### Recettes :

Prévus : 482 911,05 €  
Réalisé : 273 424,55 €  
Reste à réaliser : 0.00€

#### *Investissement :*

##### Dépenses :

Prévus : 278 389,65 €  
Réalisé : 31 686,06 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

##### Recettes :

Prévus : 278 389,65 €  
Réalisé : 55 120,70 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

## **DELIBERATION N° 04/**

### **OBJET : Vote du budget primitif de l'exercice 2022 - Budget PRINCIPAL**

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions pour le budget COMMUNE (budget principal) pour l'exercice 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 0 voix contre :**

- **Adopte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement</b>	<b>364 344,13 €</b>	<b>364 344,13 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>513 516,68 €</b>	<b>513 516,68 €</b>

## **DELIBERATION N° 05/**

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versé par l'Etat.

Pour 2022, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- Taxe Foncier Bâti : 34,80 %,
- Taxe Foncier non bâti : 89,10 %.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2022.

## **DELIBERATION N°06/**

### **OBJET : SUBVENTION 2022 AUX RESTAURANTS DU CŒURS DE L'AVEYRON**

Suite à la crise sanitaire et économique, l'Association départementale des Restos du Cœurs a vu arriver massivement une catégorie de personnes qu'ils n'avaient pas l'habitude d'accueillir. Or la crise sanitaire actuelle ne leur permet pas d'organiser les manifestations qui généraient habituellement des recettes complémentaires nécessaires aux fonctionnements de leur structure. C'est pourquoi, par courrier du 11 janvier 2022 ils en appellent à la générosité des collectivités qui par le biais d'une subvention pourraient leur permettre d'assumer leur mission et l'accueil des concitoyens potentiellement en difficultés.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2022 à l'association Départementale des Restaurants du Cœur de l'Aveyron.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **le Conseil Municipal :**

- **Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200€,**
- **Dit que cette somme sera mandatée à l'article 6574 sur le budget 2022 et versée sur le compte de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de l'Aveyron.**

## **DELIBERATION N°07/**

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COMMUNE DE CAMBOULAZET**

Le Conseil Municipal :

- Après présentation du **budget ANNEXE ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021** et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
  - 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
  - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
  - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **DELIBERATION N°08/**

### **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CAMBOULAZET**

Le Conseil Municipal, après retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, et élection de M. PANIS Didier en qualité de président de la séance, a **approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement par 10 voix pour et 0 voix contre** et a arrêté les comptes ainsi :

**- Fonctionnement :**

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Prévus :	35 228,59 €	Prévus :	35 228,59 €
Réalisé :	25 685,75 €	Réalisé :	24 519,27 €
Reste à réaliser :	0.00 €	Reste à réaliser :	0.00€

**Investissement :**

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Prévus :	47 864,31 €	Prévus :	47 864,31€
Réalisé :	14 181,06 €	Réalisé :	18 068,59€
Reste à réaliser :	0.00 €	Reste à réaliser :	0.00 €

**DELIBERATION N° 09/****OBJET : Vote du budget primitif de l'exercice 2022 Budget ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions pour le budget COMMUNE (budget principal) pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 0 voix contre :

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	51 750,84 €	51 750,84 €
Fonctionnement	38 672,99 €	38 672,99 €

**DELIBERATION N°10/****OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a.</b> Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 166.48 €
<b>dont b.</b> Plus values nettes de cession d'éléments d'actif:	0.00 €
<b>c.</b> Résultats antérieurs de l'exercice	-4 790.51 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>-5 956.99 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e.</b> Solde d'exécution cumulé d'investissement	33 680.84 €
<b>f.</b> Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>-5 956.99 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>5 956.99 €</b>